

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 juin 2020

DON DE CONGÉS PAYÉS MEMBRES SECTEUR MÉDICO-SOCIAL - (N° 3020)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N° 31

présenté par
M. Aubert

à l'amendement n° 12 de M. Zulesi

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.